

# FORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES

## dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), organise une série des formations à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence montérégienne situé sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec. En plus du financement de l'AFM, certaines formations sont financées par Emploi-Québec Montérégie et la collaboration d'Agriformation de Saint-Hyacinthe.

Pour les propriétaires qui s'inscrivent à plusieurs cours, vous pouvez faire un seul chèque à l'ordre du SPFSQ pour l'ensemble des cours retenus.

Pour des fins de protection d'assurance, ces cours de formation s'adressent exclusivement pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec.



AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTE RÉGIE

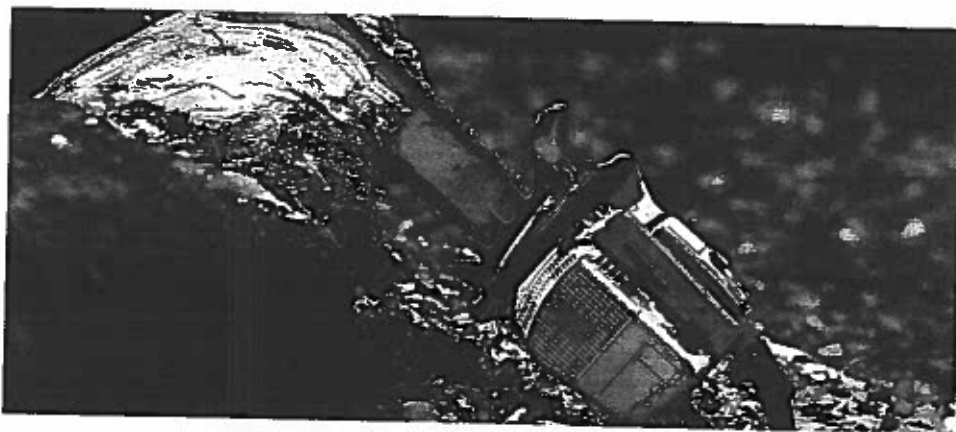
### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Comment s'inscrire? Complétez le bulletin d'inscription qui suit à la page 8 en cochant la (les) session(s) où vous serez présent. Retournez par la poste le coupon-réponse accompagné de votre chèque à l'ordre du SPFSQ, au 4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Québec J1N 2A6.

Étant donné qu'il y a un maximum de participants par cours, la procédure d'inscription est sur le principe « Premier inscrit ». Vous pouvez aussi vous inscrire par télécopieur au 819 346-8909 ou par courriel à [idubois@upa.qc.ca](mailto:idubois@upa.qc.ca). Vous ne recevrez aucune confirmation d'inscription. Nous retournerons les

inscriptions ainsi que les chèques pour ceux qui seront refusés, si le cours est complet.

Veillez prendre en note les dates que vous avez retenues. Nous communiquerons avec vous quelques jours avant la tenue de chacune des sessions pour la confirmation et le complément d'information (adresse, heure, repas, habillement, etc.). **Pour ceux qui ont une adresse courriel, une confirmation électronique vous sera expédiée pour le complément d'information.** Une attestation de cours vous sera remise par le Syndicat une fois le cours suivi.



## DESCRIPTION DES COURS

### ABATTAGE DIRECTIONNEL ET DE PRÉCISION (COURS DE BASE)

(SANTÉ ET SÉCURITÉ - ABATTAGE MANUEL, 234-361)

**Contenu :** Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CNEST.

Session de 16 heures (2 jours) répartie en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h les deux autres jours (le groupe sera séparé en deux sur place pour la pratique lors de la journée de théorie).

**14 propriétaires maximum** par session théorique et 7 propriétaires par jour pour la pratique. La répartition des groupes se fera sur place.

**Formateur :** M. Éric Quirion, formateur accrédité par la CNEST

**Les sessions sont prévues en Montérégie-Est :**

- Un groupe de 14 personnes le samedi 5 août (théorie) et le samedi 12 août ou le dimanche 13 août (pratique)
- Un groupe de 14 personnes le samedi 23 septembre (théorie) et le samedi 30 septembre ou le dimanche 1<sup>er</sup> octobre (pratique)

**Emplacement :** Érablière Les Bois Riant, 1598, rang Onze, Saint-Valérien-de-Milton pour la théorie et sur le lot de l'érablière pour la pratique.

**Important :** Vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants pour la pratique: **bottes de sécurité (norme CAN/CSA-Z195 ou à la norme NF EN345-2), pantalon forestier de sécurité (norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A), casque avec grille et protecteur auditif (norme CAN/CSA-Z94.1) et gants à paume adhérente.**

**Coût :** 75,00 \$ par participant

**La session est prévue en Montérégie-Ouest :**

- Un groupe de 14 personnes le samedi 9 septembre (théorie) et le samedi 16 septembre ou le dimanche 17 septembre (pratique)

**Emplacement :** Région de Saint-Rémi à déterminer.

**IMPORTANT :** Vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants pour la pratique: **bottes de sécurité (norme CAN/CSA-Z195 ou à la norme NF EN345-2), pantalon forestier de sécurité (norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A), casque avec grille et protecteur auditif (norme CAN/CSA-Z94.1) et gants à paume adhérente.**

**Coût :** 70,00 \$ par participant

### AFFÛTAGE ET ENTRETIEN DE LA SCIE MÉCANIQUE

**Contenu :** Méthodes de travail sécuritaire, les modèles de chaînes, lames et pignons, outils nécessaires pour réussir un limage parfait. L'importance d'une chaîne bien affûtée. 50% du temps de formation est consacré à l'apprentissage. Entretien complet de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci. Excellent prérequis au cours d'abattage directionnel.

Session de 12 heures (2 jours : une journée sur l'affûtage et une journée sur l'entretien), de 9 h à 16 h.

**8 propriétaires maximum** par session de deux jours.

**Formateur :** M. Maurice Monfet, instructeur professionnel en affûtage

**La session est prévue :**

- Les samedi et dimanche 7 et 8 octobre

**Emplacement :** Érablière Les Bois Riant, 1598, rang Onze, Saint-Valérien-de-Milton.

**Coût :** 60,00 \$ par participant

# L'économie de la forêt privée

Les activités sylvicoles effectuées en forêt privée génèrent des revenus de 2,5 milliards de dollars et 25 000 emplois. Ces emplois sont occupés par les propriétaires de boisés travaillant à leur compte, les professionnels et les techniciens forestiers qui les accompagnent, les ouvriers sylvicoles, les camionneurs pour le transport du bois et la portion des travailleurs œuvrant en usines pour la transformation des bois récoltés chez l'un ou l'autre des 130 000 propriétaires forestiers au Québec.

Environ 36 000 propriétaires disposent de plans d'aménagement forestier et sont légalement reconnus comme producteurs forestiers. Les boisés visés par ces plans représentent 46 % du territoire de la forêt privée. Des centaines de travailleurs et professionnels forestiers accompagnent ces propriétaires dans la mise en valeur de leur patrimoine et le sou-

tien gouvernemental en sylviculture s'élève à plus de 70 millions de dollars annuellement.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 20 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 2 000 producteurs en tirent leur revenu principal. La valeur des bois récoltés par ces producteurs, et destinés aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'élève à plus de 300 millions de dollars en dehors la période de crise vécue actuellement. L'approvisionnement en provenance de la forêt privée correspond aujourd'hui à 20 % de l'approvisionnement total des usines de transformation du Québec.

La production de sirop d'érable génère des revenus de ventes de 300 millions de dollars annuellement

pour les 7 300 producteurs acéricoles du Québec.

La production d'arbres de Noël génère des revenus de ventes de 30 millions de dollars annuellement pour les producteurs.

La pêche, la chasse et les activités fauniques sans pré-lèvement attirent 2 millions d'usagers qui dépensent 381 millions de dollars annuellement. On estime que la moitié de ces activités se pratiquent sur les terres privées générant des revenus de plusieurs millions de dollars pour les propriétaires de boisés et des taxes et impôts pour les gouvernements.

En aval, ces biens et services contribuent directement à d'importantes industries de la transformation alimentaire et forestière, de la récréation et du tourisme.

Source : FPFQ

## COUPON D'INSCRIPTION

### Agence forestière de la Montérégie

Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

S.V.P. COMPLÉTER EN LETTRES MOULÉES

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

- Je certifie que mon lot (mes lots) se trouve(ent) sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec

COMPLÉTER ET POSTER AVEC VOTRE PAIEMENT AU :  
SPFSQ, 4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Québec J1N 2A6

COCHER LA SESSION OÙ VOUS SEREZ PRÉSENT

#### ABATTAGE DIRECTIONNEL ET DE PRÉCISION (COURS DE BASE)

(SANTÉ ET SÉCURITÉ - ABATTAGE MANUEL, 234-361)

##### Montérégie-Est

- Le samedi 5 août (théorie) et le samedi 12 août ou le dimanche 13 août (pratique)  
 Le samedi 23 septembre (théorie) et le samedi 30 septembre ou le dimanche 1<sup>er</sup> octobre (pratique)

COÛT : 75,00 \$ par participant TOTAL : \_\_\_\_\_ \$

##### Montérégie-Ouest

- Le samedi 9 septembre (théorie) et le samedi 16 septembre ou le dimanche 17 septembre (pratique)

COÛT : 70,00 \$ par participant TOTAL : \_\_\_\_\_ \$

#### AFFÛTAGE ET ENTRETIEN DE LA SCIE MÉCANIQUE

- Le samedi et le dimanche 7 et 8 octobre

COÛT : 60,00 \$ par participant TOTAL : \_\_\_\_\_ \$

GRAND TOTAL \_\_\_\_\_ \$

- JE DÉSIRE RECEVOIR UN REÇU DE FORMATION

Ma(es) propriété(s) forestière(s) est (sont) certifiée(s) FSC\* Oui  Non

## NOUVELLE ÉDITION

### Guide terrain : Saines pratiques d'intervention en forêt privée

Vous pouvez maintenant vous procurer, au bureau du SPFSQ, la 4<sup>e</sup> édition révisée du Guide terrain : *Saines pratiques d'intervention en forêt privée* produit par la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ).

#### Les nouveautés

En plus de la mise à jour du contenu, des documents de référence et l'identification des vidéos pour illustrer plusieurs concepts mis de l'avant par le guide ont été ajoutés. Vous les retrouverez sur le site de la FPFQ : <http://www.foretprivee.ca/bibliotheque/guides/sainespratiques>



Ce guide terrain est destiné aux propriétaires de boisés ainsi qu'aux entrepreneurs forestiers pour promouvoir les mesures d'atténuation des impacts environnementaux lors de leurs interventions en forêt. Une multitude de recommandations porte sur la construction de chemin, l'aménagement de traverses de cours d'eau, la récolte de bois, la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que la sécurité au travail.

Pour vous procurer un exemplaire, les personnes intéressées peuvent obtenir une version électronique gratuitement à l'adresse suivante : [www.foretprivee.ca/bibliotheque/guides/sainespratiques](http://www.foretprivee.ca/bibliotheque/guides/sainespratiques). Des exemplaires sont aussi disponibles à la réception du Syndicat.

Vous pouvez aussi contacter le Syndicat pour obtenir une copie du guide auprès d'Isabelle Dubois, courriel : [idubois@upa.qc.ca](mailto:idubois@upa.qc.ca) téléphone : 819 346-8905, poste 110.